

Conservatoire de Grenoble : 15 bourses allouées cette année



Depuis trois ans, la Ville de Grenoble s'attache à ouvrir toujours plus grand les portes du conservatoire. Après la **gratuité des spectacles** donnés à la salle Stekel, la Ville a mis en place une **tarification sociale solidaire** des frais de scolarité de l'établissement, développé une démarche de « **passerelles** » facilitant l'accès des jeunes artistes suivis par les structures de proximité à l'enseignement du conservatoire, et mis en place une nouvelle **bourse d'études**.

Cette bourse, qui s'adresse aux élèves de familles à revenus modestes, n'est **pas qu'une aide financière** : bien sûr, elle permet la prise en charge des frais de scolarité, mais elle permet également à l'élève de bénéficier de la prise en charge de son matériel (qu'il ou elle pratique la musique, la danse ou le théâtre) et de son titre de transport (transports collectifs ou Métrovélo), et s'accompagne d'un accompagnement individualisé du jeune et de sa famille et d'un accès gratuit à des spectacles proposés dans des salles partenaires.

Corinne Bernard, Adjointe aux Cultures, déclare : « *Nous souhaitons que l'enseignement d'excellence du conservatoire s'ouvre à tous les jeunes Grenoblois qui souhaitent s'engager dans cet apprentissage exigeant. Le conservatoire est un service public de la Ville de Grenoble : il est de notre responsabilité de permettre à tous d'y accéder. Par cette bourse, qui n'a pas d'équivalent ailleurs en France, le conservatoire ne se limite pas à l'enjeu financier : il s'engage dans un accompagnement approfondi des parcours d'apprentissage et s'engage contre les assignations sociales et symboliques.* »

Cette bourse est une nouveauté à Grenoble, elle est aussi unique en France. Elle concernera 15 élèves par an les deux premières années, puis 10 par an. **Les 15 bourses de l'année 2017-2018 viennent d'être allouées.**

Les dossiers des nouveaux élèves ont été étudiés selon des critères sociaux (quotient familial, situation particulière de la famille etc.) et la motivation du demandeur. Pour les élèves déjà inscrits et les reconductions, la bourse est attribuée selon les mêmes critères sociaux et selon des critères pédagogiques (motivation, progression, assiduité...).

Les 15 boursiers bénéficient de :

- L'exemption des droits d'inscription
- La prise en charge directe des fournitures*
- Le prêt d'un ou de plusieurs instruments
- Un abonnement aux transports en commun ou à Métrovélo
- Un accès privilégié aux locaux du conservatoire pour la pratique individuelle
- 5 places pour des spectacles présentés au Théâtre municipal et dans les salles partenaires
- Un suivi personnalisé assuré par le responsable pédagogique du conservatoire

**Partitions, méthodes, pupitre, accordeur, métronome, bec, embouchure, anches pour les instruments à vent, cordes pour les instruments à cordes, baguettes pour les percussions, tenue vestimentaire pour les danseurs.*

Comptant sur vous pour relayer l'information

Cordialement

Service presse – 04 76 76 39 21